

Charte broyarde

«Penser forêt agir bois»



Conformément au Plan forestier régional de la Broye VD-FR, nous nous engageons en faveur:

- De l'utilisation du bois sous toutes ses formes et des acteurs régionaux de la filière du bois.
- De la protection de la biodiversité, des sols et des eaux souterraines.
- D'un usage respectueux de la forêt comme lieu de loisirs.
- D'une sylviculture proche de la nature remplissant toutes les fonctions principales de la forêt.

La commune de Châtillon s'engage en particulier à :

S'interroger sur l'origine des bois utilisés/commercialisés.

Utiliser du bois indigène.

Respecter les mesures de protection prises en faveur de la biodiversité, des sols et des eaux souterraines.

Tout mettre en œuvre pour préserver à long terme les sols et les eaux souterraines.

Gérer notre forêt selon les principes de gestion contenus dans le plan forestier régional.

Le Syndic : Le Secrétaire :